



PRESTATION Groupe Cegara

31/01/25

Demande de remboursement GNR et Gaz naturel

Objectifs

- Obtenir le remboursement partiel sur les taxes des produits énergétiques que vous consommez : Gazole Non Routier (GNR), fioul lourd, gaz naturel et Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
- Déléguer votre demande de remboursement en ligne sur le portail Chorus Pro afin de gagner du temps



Comment ?

- Nous vous informons sur la procédure et/ou nous créons votre compte sur le portail Chorus Pro
- Communication par email ou courrier des documents nécessaires
- Nous réalisons la demande de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) et de l'accise sur le gaz naturel (ex TICGN).



Documents remis

- Certificat de dépôt
- Récapitulatif de la demande de remboursement



Éléments nécessaires

- Factures d'achats au nom du demandeur
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'exploitation

	Tarifs non-adhérents	Tarifs adhérents	
		Remise	Tarifs
Forfait / année	225 € HT	- 150 €	75 € HT



Léa BRISCIANO
Conseillère d'entreprise
05 53 64 47 37
contact@groupecegara.fr

Accompagnement à distance ou dans nos bureaux de Martillac (33) / Marmande (47) si besoin